



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
du Trésor

ETUDE COMPARATIVE INTERNATIONALE

Financement des politiques en faveur de la biodiversité

Octobre 2022

Dans le cadre d'une mission de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) portant sur le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030 établie en mars 2022 par la France, les services économiques de six pays (Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, Pologne, Royaume-Uni) ont été sollicités pour réaliser un travail de parangonnage concernant les stratégies de financement en faveur de la biodiversité.

Le questionnaire s'intéressait principalement à quatre aspects : (i) les politiques publiques adoptées par les États concernés en faveur de la biodiversité, (ii) les financements publics ou privés portant la réalisation des projets, (iii) le cadre stratégique mis en place au titre des *National Biodiversity Strategy and Action Plan* et (iv) les mécanismes de financement innovants. Ce mémo présente les principales conclusions des contributions des services économiques des ambassades interrogées.

Les degrés d'atteinte aux écosystèmes varient en fonction des pays, mais tous présentent une érosion de la biodiversité du fait des activités humaines.

Depuis la révolution industrielle, le Royaume-Uni a perdu environ la moitié de sa biodiversité, ce qui le classe parmi les pays ayant subi le plus de pertes dans ses milieux naturels. Le Danemark, où plus de 2400 espèces rares sont menacées, dispose dans l'UE du nombre le plus faible de sites Natura 2000. Malgré ses 52 réserves de biosphère et ses écosystèmes forestiers qui occupent 26 millions d'hectares, l'Espagne comptait en 2019 près de 6 000 espèces menacées. En Pologne, une centaine d'espèces est en danger ou menacée d'extinction.

Face au déclin de la biodiversité, tous les pays ont renforcé les mesures pour limiter les dégâts causés aux milieux naturels.

Les mesures en faveur de la biodiversité sont essentiellement regroupées dans des programmes ou des stratégies élaborés par les autorités nationales. Leur mise en œuvre peut être gérée par l'État (administrations régionales en Finlande) ou les collectivités territoriales (Länder allemands, municipalités danoises). Ils sont adaptés en fonction du bilan tiré de la mise en œuvre des objectifs nationaux et internationaux et des enjeux les plus critiques. En Finlande, le programme d'action pour la biodiversité 2012-2020, prévoyant 2 Mds EUR (0,15% du PIB), a été jugé insuffisant. En comparaison, les dépenses d'investissement matériel polonaises dédiées à la protection de l'environnement pour la période 2019-2021 s'élèvent à 8,32 Mds EUR (0,05% du PIB). De même, en Allemagne, le gouvernement fédéral a prévu un « Fonds pour la transformation et le climat » doté de 4 Mds EUR jusqu'en 2026 (0,02% du PIB). À noter qu'aucun des objectifs fixés par sa stratégie nationale pour la biodiversité en 2007 n'avait été atteint.

L'origine des financements en faveur de la biodiversité est variée mais se situe essentiellement du côté des dépenses publiques.

Les dépenses tournées vers la protection de la biodiversité sont majoritairement assurées par le budget public de l'État. En Espagne, les collectivités territoriales perçoivent des impôts et taxes environnementales qui s'élevaient en 2020 à près de 20 Mds EUR (1,8% du PIB). La fiscalité environnementale polonaise porte principalement sur l'énergie (82%), les transports (13,3%), ainsi que sur la pollution et les ressources (4,7%). Les dépenses en faveur de la biodiversité sont aussi financées par des fonds européens, comme le Fonds européen pour le développement régional (FEDER), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA). De même, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ainsi que les programmes de financement LIFE et Horizon 2020 sont mobilisés dans les financements des pays. Le secteur privé participe lui aussi au financement en faveur de la biodiversité. En Allemagne, la contribution des entreprises aux dépenses pour la protection des espèces et des paysages en 2019 s'est chiffrée à hauteur de 1,2 Mds EUR (0,03% du PIB).

Des solutions innovantes sont développées par certains pays pour encourager le développement de bonnes pratiques et réduire les atteintes à la biodiversité.

Le Danemark a créé une déduction fiscale, plafonnée à 2 300 EUR par an, pour les ménages et entreprises qui soutiennent financièrement des organisations bénévoles. Le ministère de l'Environnement organise également un concours mettant les municipalités danoises en compétition pour déterminer celle qui développe au mieux la biodiversité, avec à la clé un prix de 134 000 EUR. En Espagne, des recommandations d'experts ont suggéré en 2022 de lever de nouveaux impôts en matière environnementale, qui cibleraient notamment les sols contaminés, les fertilisants azotés ainsi que l'extraction des ressources hydriques. Au Royaume-Uni, la loi exige que tous les programmes de développement en Angleterre fournissent un gain net de biodiversité obligatoire de 10 % à maintenir pendant une période d'au moins 30 ans. Le concept vise des améliorations mesurables de la biodiversité en créant ou en améliorant des habitats en association avec le développement.

L'ensemble des pays étudiés ont mis en œuvre des mesures visant à protéger la biodiversité. Ces stratégies nationales ont dans plusieurs cas dû être révisées, faute de mise en œuvre performante et de résultats non conformes aux objectifs. Elles visent aujourd'hui à préserver les milieux naturels et à élaborer des modes de développement économique plus respectueux des écosystèmes. Les sources de financement en faveur de la biodiversité sont limitées, multiples mais difficilement comparables. Elles sont engagées principalement par les pouvoirs publics mais aussi par des ONG et des entreprises privées, pour des montants encore plus limités. Enfin, aucune donnée concernant les dépenses dommageables à la biodiversité n'a été communiquées alors qu'elles sont souvent beaucoup plus importantes.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international